



droit de l immobilier location vacances

Par **bacqueville**, le **01/02/2010** à **08:42**

bonjour,j'ai réservé un studio meublé 3 semaines , j'ai versé un acompte (ce qui est normal),mais est-ce légale de me demander 30 euros..EN ESPECES à l'arrivée,pour le cas ou le ménage ne serait pas fait à mon départ ? Merci

Par **COULOMBEL**, le **09/02/2010** à **18:59**

bonjour!
....j'espère que vous avez passé de bonnes vacances malgré ces 30 euros !!!!!
dites nous ??
merçi/ 9février 2010/ 19h00/.....

Par **bacqueville**, le **10/02/2010** à **08:38**

bonjour,je pense que vous n'avez pas bien compris ma question ! j ai versé la moitié du prix de la location en acompte(ce qui est normal)mais la propriétaire me demande 30 euros EN ESPECES à l arrivée sur les lieux pour payer une éventuelle femme de ménage à mon départ. ma question etait ...POURQUOI EN ESPECES ?? cordialement

Par **COULOMBEL**, le **10/02/2010** à **09:18**

bonjour!
...je ne pensais pas que ces 30 € portaient conséquence ,encore aujourd'hui, vu la date de la question!
...Ces 30 € versés en espèces ,dès l'arrivée dans le logement, est ce que vous les avez vu, en mention, sur la quittance de paiement final ?..et pourquoi, ne pas avoir posé la question, ce jour là, à la personne qui vous a loué ce logement??.
..j'ai confondu votre date d'inscription avec la date de la question!
10 février 2010/ 9H15/.....

Par **bacqueville**, le **10/02/2010** à **09:41**

Merci de votre réponse ..ma question a été posée à la propriétaire (j'ai contacté l'association des consommateurs;qui a trouvé cette demande étrange) tout est arrangé,je paierai ...par chèque !!